

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

À l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, ce mardi 09 décembre 2014 à 20h au lieu ordinaire des séances, le Centre des loisirs, sous la présidence du maire Eric Blanchard sont présents les conseillers(ère) suivants :

Madame Christiane Veilleux,

Messieurs Jérôme Caron, Denis Roy, Luc Veilleux

Line Caron, dg/sec-très. est aussi présente.

Absence motivée : Christine Ouellet et Francis April

Le quorum étant constaté, le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance.

2014-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et il est résolu d'adopter l'ordre du jour et il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

2014-176 ADOPTION DU PROCES-VERBAL

ATTENDU QU'une copie a été remise à chaque membre du conseil avant la séance;

ATTENDU QUE le procès-verbal reflète les délibérations du conseil;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Denis Roy et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 novembre 2014 et ce tel que rédigé.

ADOPTÉ

Fait suite la lecture de la correspondance

2014-177 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Denis Roy et il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la dg/ sec-très. à payer les comptes totalisant 180 726.98\$

ADOPTÉ

Je, Line Caron, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les charges ci-haut mentionnées.

Fait suite la lecture de la correspondance.

2014-178 SOUMISSIONS CARBURANT

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à trois entreprises pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel pour la prochaine saison;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues à la fin de la période soit mardi le 9 décembre 2014 à 12h (Les Pétroles Turmel, Groupe Gaz-O-Bar, Coop Sonic);

À CET EFFET, il est proposé par Luc Veilleux, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil retienne les services du plus bas soumissionnaire le Groupe Gaz-O-Bar de Trois-Pistoles pour .9313 pour l'huile et 1.2210 le diesel.

QUE la présente soumission soit valide de janvier 2015.

ADOPTÉ

VOIRIE

2014-179 AMÉLIORATION DU RÉSEAU (TRAVAUX RANG STE-ANNE)

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration sur une portion du rang Ste-Anne sont terminés;

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une portion de la rue St-Pierre pour un montant subventionné de 12 000.00\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Ste-Anne dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2014-180 ADOUCISSEUR

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement du système d'adoucisseur à l'intérieur du bâtiment pour l'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de l'unité de traitement de dureté de l'eau ont été effectués selon les plans et devis;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et résolu que la municipalité de Saint-Clément accepte de verser la somme de 91 617\$ plus taxes pour l'unité de traitement à l'entreprise Groupe Magnus.

QUE la présente dépense soit appliquée à la TECQ 2010-2013.

ADOPTÉ

2014-181 FORMATION COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu d'autoriser l'inspecteur monsieur Jean-Pierre Roy à assister à la formation offerte par la COMBEQ et portant sur la nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection. Le coût de la formation est de 270\$ plus taxes et sera dispensée à Rivière-du-Loup le 16 janvier 2015.

QUE les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉ

2014-182 NOMINATION D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie doit sans cesse recruter afin d'alimenter ses rangs puisqu'il est long de former un pompier;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Jean-François Gagnon a été placé dans la catégorie des pompiers inactifs du SSI;

CONSIDÉRANT QUE Christopher Tremblay a démontré de l'intérêt auprès du SSI pour s'impliquer à titre de pompier temps partiel et que sa candidature a été évaluée et acceptée par les officiers;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay est conscient que le travail de pompier à Saint-Clément comprend différentes tâches qui débordent celles d'intervention et de pratique;

QU'IL est obligatoire de terminer la formation de base de Pompier 1 dans les 48 mois suivants son embauche;

QU'IL fera l'objet d'une période de probation de 12 mois, date à laquelle l'équipe d'officiers jugera bon de lui faire suivre sa formation et de le garder dans ses rangs ou de le remplacer;

POUR CES RAISONS, Il est proposé par Jérôme Caron, conseiller et résolu que la municipalité de Saint-Clément engage Christopher Tremblay à titre de pompier temps partiel pour une période probatoire de 12 mois.

ADOPTÉ

ENTENTE D'ENTRAIDE EN INCENDIE

2014-183

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Clément possède une entente mutuelle d'entraide en matière incendie avec les municipalités de Saint-Eloi, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Jean-de-Dieu depuis 1993;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de mettre à jour la présente entente pour la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des opérations lors des interventions ont fluctué depuis 21 ans;

CONSIDÉRANT les changements dû à l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 permet de mettre fin à l'entente après trois mois d'avis par courrier recommandé à l'autre municipalité;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément se retire de l'entente conclue avec l'adoption de son règlement # 127 le 6 janvier 1993 pour l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

ADOPTÉ

2014-184 BUDGET 2015 OMH SAINT-CLÉMENT

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation a soumis un rapport faisant état des prévisions budgétaires 2015;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du budget 2015 de l'OMH de Saint-Clément et approuvé par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément approuve les prévisions budgétaires 2015, dont la contribution financière municipale prévue est de 3 210\$, ce montant représente 10% du déficit à répartir.

ADOPTÉ

2014-185 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Veilleux que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Clément pour l'année 2015, qui débuteront à 20h et se tiendront:

Mardi le 13 janvier, mardi le 10 février, mardi le 10 mars, mardi le 07 avril, mardi le 12 mai, mardi le 09 juin, mardi le 07 juillet, mardi le 11 août, mardi le 08 septembre, mardi le 06 octobre, mardi le 10 novembre, mardi le 08 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION (Budget)

2014-186

Le conseiller Denis Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera donné pour adopter les prévisions budgétaires 2015 et le plan triennal des immobilisations de la municipalité.

La séance extraordinaire aura lieu le vendredi 19 décembre 2014 à 19h au lieu ordinaire des séances du conseil soit au Centre des loisirs.

2014-187

DON : CLUB PATINAGE

Il est proposé par le conseiller Jérôme Caron et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Clément verse un montant de 30\$ comme aide au financement du Club de Patinage artistique Le Carroussel considérant que des jeunes de notre communauté y sont inscrits.

ADOPTÉ

Dépôt du rapport de employé Sébastien Ouellet.

RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Christiane Veilleux fait rapport au conseil de l'activité en sécurité aux aînés MADA qui a eu lieu mercredi le 3 décembre au Centre des loisirs en collaboration avec Sûreté du Qu

Une période de questions est allouée.

Monsieur Richard Cimon, représentant le comité de développement fait rapport au conseil des activités sportives de plein air organisées durant la première fin de semaine de février 2015.

FERMETURE DU BUREAU

2014-188 Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

Prochaine table de travail : lundi 15 décembre 2014 à 19h30

2014-189 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu de lever la séance à 21h16.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-très.